RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00466
Numéro SIREN : 849 276 506
Nom ou dénomination : ABI ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2022 sous le numéro de dépôt 14279

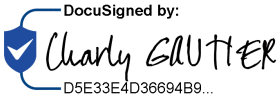
ABI ENERGIE
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 €
Siège social : 197, allée Du Pré Chacun - ZA La Promenade
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
849 276 506 RCS LA ROCHE SUR YON

Comptes annuels au 30 juin 2022

Période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

Certifié conforme

Le Président



(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** **DGFiP N° 2033-A 2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABI ENERGIE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 197 ALLEE DU PRE CHACUN 85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS

Numéro SIRET* 8 4 9 2 7 6 5 0 6 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 30/06/2022

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040	109 797	042	109 797
	Total I (5)		044	109 797	048	109 797
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	18 315	086	18 315
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	18 315	098	18 315
	Total général (I + II)		110	128 112	112	128 112

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	6 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	600
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	33 579
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	21 234
	Provisions réglementées	140	2 267
	Total I	142	63 682
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	63 809
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	521
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	100
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	64 430
	Total général (I + II + III)	180	128 112

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	47 697
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B 2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABI ENERGIE — Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/06/2022 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue services*		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)**				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	1 621
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 621
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(1 621)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	24 900
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	1 330
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	(VI)	347		300	713
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	(VI)	348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	21 234

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 21 234 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU (44. *octies* A) 987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A) 989		
	ZRD (44. *terdecies)*	127		ZRR *(44.quindecies)* 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art 44 duodecies)*	991		Investissements outre–mer 344		
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345		Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992				
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		350	23 655
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649		
				Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	354	2 420
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
	Déficits antérieurs reportables :* 8 475 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	372	2 420

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SAS ABI ENERGIE
197 ALLEE DU PRE CHACUN
ZA LA PROMENADE
85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Montant
Régime société mère et filiale	23 655

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP **N° 2033-E 2022**

Désignation de l'entreprise : SAS ABI ENERGIE — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01/07/2021 et clos le : 30/06/2022 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	

Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /
Date de cessation			186	/ /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD

Cegid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS ABI ENERGIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 128 113 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 21 235 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	109 797			109 797
Total	**109 797**			**109 797**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				**109 797**

Capitaux propres

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 555	713		2 268
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**1 555**	**713**		**2 268**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		713		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 64 431 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	63 809	16 112	47 698	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	522	522		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	100	100		
Produits constatés d'avance				
Total	**64 431**	**16 733**	**47 698**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 208			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	261
Int.courus s/emprunts	677
Total	**938**

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement parts sociales SARL BRETAUDEAU BENOIT (capital)	*63 132*
Intérêts sur emprunt à échoir	*3 523*
Autres engagements donnés	66 655
Total	**66 655**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Intérêts sur emprunt à échoir	*3 523*
Autres engagements reçus	3 523
Total	**3 523**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

ABI ENERGIE
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 €
Siège social : 197, allée Du Pré Chacun - ZA La Promenade
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
849 276 506 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 21 234,97 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 234,97 €
En totalité au compte "autres réserves"	21 234,97 €

Qui s'élève ainsi à 54 814,27 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Charly GAUTIER

DocuSigned by:
Charly GAUTIER
D5E33E4D36694B9...